



Le SG de Bercy a souhaité s'entretenir, à sa demande, en réunions bilatérales avec les OS représentatives des corps techniques sur le sujet des LDG du corps des IIM. SOLIDAIRES IDD a été reçue, en voici un compte-rendu. SOLIDAIRES IDD a également interpellé le SG sur les LDG des techniciens :

1- L'exercice des promotions des IIM, notamment le passage du 1er grade au grade de divisionnaire, nécessite quelques ajustements. Le SG a souhaité en faire part aux OS avant de les présenter en comité technique d'administration centrale le 31 mai prochain puisqu'il est prévu d'y faire un bilan des LDG. **Pour éviter de caler l'exercice de promotion via la voie de l'expertise/expérience en toute fin d'année et dans l'urgence, le SG souhaite, après l'année « 1 » des LDG, signer les derniers arrêtés de promotion via mobilités avant le 30 novembre 2022.** En cas de promotion décidée par un employeur en décembre, celle-ci sera validée et signée par le SG début 2023. L'an passé, le SG a signé des arrêtés pour des mouvements décidés par des employeurs dans l'urgence jusqu'au 31 décembre et n'a pas permis de caler l'exercice des promotions sans mobilité via la voie de l'expérience/expertise dans la sérénité puisque les deux modes de promotions sont corrélés à un nombre global qui n'est pas extensible (86 promotions possibles en 2021). **En 2021, 68 promotions ont été prononcées par la voie de la mobilité, 18 par la voie de l'expérience/expertise pour un total de 86 donc.** Le SG de Bercy s'est étonné du nombre de promotions par la voie de la mobilité. La faiblesse du nombre de promotions par la voie de l'expérience/expertise s'explique par l'inattendu et important nombre de promotions au titre de la mobilité. Actuellement, près de 250 IIM sont éligibles entre la liste historique (150) valable jusqu'en 2023 inclus, le reliquat des présents de la liste de 2021 qui n'ont pas été promus (20) et qui sont donc reconduits et les nouveaux éligibles (66) de la liste 2022 qui auront l'année pour se positionner et espérer être retenus. Le SG de Bercy fera cette année, fin juin, un point avec les employeurs après la fin de la circulaire de mobilité du principal employeur pour anticiper et veiller à ce que, sur le reste de l'année, les employeurs ne dépassent pas le nombre de promotions possibles pour cette année (de l'ordre de 85, le ratio de promotion IIM-IDIM de 11% étant maintenu entre 2021 et 2022).

Autre point de réflexion pour le SG de Bercy, fort de ses engagements pris au niveau de la centrale de Bercy, en matière de parité F/H, le SG a pointé du doigt la faible proportion de promotions « femme » au titre de la mobilité réalisées par les employeurs. Solidaires IDD a estimé que l'explication provenait certainement du fait que les postes de promotion via mobilités étaient généralement des postes d'encadrement et que les employeurs continuent à y envisager mieux des hommes... Solidaires IDD avait déjà dénoncé ces points. Le pourcentage était loin de la parité annoncée par Bercy. Bercy s'était inscrit dans une démarche de progrès... Au vu des chiffres 2021 globaux des promotions, on en est resté à des mots ! Pour ce qui est des promotions par la voie de l'expérience/expertise, Bercy a respecté la parité (9 femmes / 9 hommes). Bercy a également remarqué que pour établir les listes des IIM éligibles, les employeurs ont fait des efforts pour respecter la parité. Malheureusement, à bout de force, les employeurs ont lâché prise quand il s'est agi de respecter la parité des promotions... **Bercy nous a annoncé réfléchir à des mesures plus fortes si le déséquilibre F/H continuait à perdurer sur les promotions via la voie des mobilités.**

Pour clore ce chapitre, Solidaires IDD a souhaité que le SG rajoute, à la liste des agents promus parue en fin d'année, les voies de promotion et les employeurs pour permettre à chacun d'apprécier la portée des réformes. Pour des alibis de respect de textes législatifs, le SG ne devrait pas donner suite à cette demande. *« Quand les événements nous échappent, feignons de les organiser » Talleyrand.*

2- **Solidaires IDD a rappelé au SG de Bercy la mauvaise adaptation ou l'adaptation à parfaire des LDG par les employeurs.** Certains estimant par exemple à tort, que seuls les métiers en tension étaient éligibles pour des postes de promotions par la voie de l'expérience/expertise. Le SG s'est accordé sur cette adaptation à parfaire.

Solidaires IDD a rappelé la passion inutile que des employeurs portaient aux lettres de motivation qu'elles demandent à tous les IIM souhaitant être inscrits sur la liste des IIM éligibles. Le début d'année est occupé, en grande partie, pour les IIM à leur rédaction. Le SG a rappelé et rappellera aux employeurs que ces lettres de motivation sont nécessaires uniquement pour les candidats positionnés dans le peloton de tête de l'employeur local et vise à faire des classements au niveau national, pas au niveau local ! Espérons que la passion excessive, que certains employeurs, notamment DREAL, vouent à la lecture des lettres de motivations, ne continuera pas de gouverner leurs doctrines.

A contrario, Solidaires IDD a rappelé et c'est un autre point partagé par le SG que les employeurs n'avaient pas suffisamment intégré la part de transparence et d'information dues aux agents pour l'élaboration des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement. Je rappelle à tous l'article 3.2 des LDG page 4 : vous devez avoir une visibilité sur votre position locale si vous espérez une promotion par un tableau d'avancement ou liste d'aptitude. Le courage de dire la vérité et d'annoncer parfois des choses désagréables ne semble pas la chose la mieux partagée du monde.

3- **pour ce qui est des TSEI sur d'autres aspects que les LDG,** la lettre de mission ayant pour objet d'établir la monographie du corps que la SG de Bercy souhaite confier à Jean Ribeil, ingénieur des mines et DREETS BFC, est en cours de signature. M. Ribeil a commencé ses travaux.

Solidaires IDD a rappelé sa volonté forte de voir le processus d'élaboration de la liste d'aptitude d'accès au corps des IIM pour les TSCEI évoluer pour intégrer un nombre plus important d'agents à l'oral. On doit pouvoir convier 10 TSCEI chaque année à l'oral pour sécuriser au maximum les mérites des uns et des autres. On ne peut pas accoucher d'une liste de 3 TSCEI promus sur la base principale des fiches de propositions rédigées par des employeurs différents et au final en leur laissant la main quasi-exclusivement. Le SG de Bercy va réfléchir à la question. Rappelons qu'en parallèle, 25 TSEI sont conviés chaque année à l'oral de l'examen pro pour accoucher d'un nombre quasi-identique de promotions. Connaissant depuis plus de 10 ans les parcours des uns et des autres, la présence de certains TSCEI, encore non-promus, ne paraît pas juste.

4-Solidaires IDD a regretté que le SG organise des réunions bilatérales avec chaque OS et a renouvelé sa préférence pour des réunions plénières.

5- ci-après le calendrier des promotions :

- Promotion par le tableau d'avancement à TSPEI et TSCEI : mi-juin
- Liste d'aptitude de promotion de tech en IIM : mi-juin
- Récapitulatif des divisionnaires de l'année : fin décembre, donc la voie de l'expérience/expertise sera prononcée à cette occasion.
- Promotion IIM Hors classe : fin septembre
- Promotion IIM Hors classe échelon spécial : mi-juin.
- Sur l'intranet alize de BERCY, auquel vous n'avez pas tous accès, les différentes notes de lancement des exercices de promotion sont diffusées. Je vous enverrai les différents docs si vous les souhaitez. Mon mail dominique.rumeau@syndicats.finances.gouv.fr



Pour SOLIDAIRES IDD
Dominique RUMEAU